

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 AVRIL 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

**Étaient présents :**

MEMBRES  
PRESENTS : **31**

Mesdames et Messieurs  
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

MEMBRES  
REPRESENTES : **2**

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjoint au Maire,

MEMBRES  
ABSENTS : **1**

DATE DE LA  
CONVOCAION :  
**17 avril 2026**

Danielle CHABAUD, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2026-83**

**Étaient représentés par procuration :**

**OBJET :**

Madame Alexandra BESSI a donné procuration à Monsieur Antonio MUJICA

**DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR  
LES TRAVAUX DE  
RENOVATION  
D'UNE BATISSE  
EXISTANTE POUR  
LA CREATION D'UN  
FOYER SENIOR A  
BIVER**

Monsieur Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Madame Marion ROBERT

**Étaient absent lors de la mise en discussion et du vote de la présente délibération :**

Monsieur Gérard GIORDANO

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE



**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'État, reconduit pour 2026 ;

La commune de Gardanne a acquis deux parcelles, situées à Biver, afin d'y implanter un foyer du 3eme âge.

En effet, bien que Gardanne soit dotée d'un foyer senior rénové, Biver ne dispose à ce jour que d'un petit local composé d'une seule salle, assez ancien et ne répondant plus aux normes en vigueur.

En outre, celui-ci est partagé par plusieurs associations et ne permet pas de stabiliser des activités pour les seniors de Biver.

Or, il est devenu indispensable, sur ce quartier de 3000 habitants, avec une population senior importante et souvent non véhiculée, de disposer d'un équipement public à dimension sociale, convivial, tel un foyer du 3ème âge. Il s'agit en effet d'une attente des habitants d'avoir un lieu pour se retrouver, facilement accessible, et d'y partager des activités.

Au-delà des objectifs évoqués ci-dessus, réhabiliter cette bâtisse correspond aux engagements de la collectivité de rénover ses équipements existants.

Le montant global des travaux s'élève à 567 190,00 € HT.

Ainsi, dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'État, reconduit pour 2026, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'État, selon le plan de financement présenté dans le tableau ci-dessous :

Financier	Dispositif	%	Montant HT	Montant TTC
ETAT	DSIL 2026	50	283 595 €	340 314 €
Ville de Gardanne	Autofinancement	50	283 595 €	340 314 €
		100	567 190 €	680 628 €

Étant précisé que dans le cadre de ce dispositif et malgré les délégations consenties à Monsieur le Maire notamment en matière de sollicitation de subvention, il est nécessaire pour les services de l'État de disposer d'une délibération du Conseil municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1er :

De solliciter une subvention auprès de l'État, selon le plan de financement présenté dans le tableau ci-dessous :

Financier	Dispositif	%	Montant HT	Montant TTC
ETAT	DSIL 2026	50	283 595 €	340 314 €
Ville de Gardanne	Autofinancement	50	283 595 €	340 314 €
		100	567 190 €	680 628 €

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

**Article 3 :**

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du Conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adoptée à l'UNANIMITE des  
suffrages exprimés

**Le Maire**  
**Hervé GRANIER**

**Le secrétaire de séance**  
**Vincent BOUTEILLE**

